

## Edito

*L'office fédéral de la santé recommande à tous les citoyens l'achat de masques respiratoires de type FFP2 afin de se prémunir contre une hypothétique épidémie de grippe aviaire. Si l'on peut sourire de la polémique qui s'en est suivie, cette campagne donne un coup de projecteur sur les masques FFP2.*

*Or ces masques ont une vraie utilité ! Ils protègent nos collaborateurs des poussières et des particules plus ou moins nocives produites par de nombreuses opérations (piquetage, meulage, huilage, ponçage, balayage, etc.). Bien sûr, ces poussières ne seront que rarement à l'origine de maladies, mais elles représentent une gêne et une nuisance qui elles sont bien réelles.*

*Le port du masque devrait être encouragé sur les chantiers.*

*PS il existe des masques jetables FFP2 avec valve dès CHF 2.00 pièce environ. Ou en pharmacie pour 20 centimes pièce (sans valve).*

**Vous souhaitez recevoir les bulletins en format pdf ? Signalez-le nous.**

## Habiller ses collaborateurs pour les chantiers routiers

La question des habits pour les chantiers routiers revient régulièrement, particulièrement en été, et mérite que l'on s'y attarde un peu. Peut-on autoriser le short sur le chantier ? Peut-on tolérer un T-shirt normal ? De quelle couleur doivent être les vêtements de signalisation ? Voici quelques unes des questions à clarifier.

Les textes qui s'appliquent dans le domaine sont d'une part, l'OLT3. Elle traite des équipements de protection dont font partie les habits et l'article 6 de l'OTConst qui stipule que « lors de travaux à proximité des moyens de transport, des vêtements de couleurs voyantes doivent être portés. Ces vêtements doivent être munis de bandes réfléchissantes ». Ce texte est similaire à l'art. 48 de l'OCR qui renvoie à des précisions sur le thème dans la norme VSS 640710c.

Selon l'article 8 de cette norme pour les travaux de jour, un vêtement de classe 2 est nécessaire. Au crépuscule ou de nuit, ainsi que dans les tunnels, un vêtement de classe 3 s'impose. Ces classes correspondent à des surfaces minimales de matières colorées et rétro-réfléchissantes.

Selon l'article 9, de jour il est possible de porter soit le pantalon, soit la veste.. La même norme européenne EN 471 précise encore que la couleur standard

est orange fluorescent.

En conclusion nous pouvons affirmer que, de jour, il est légal de porter le short sur les chantiers si celui-ci est de classe 2. A noter qu'il n'existe pas de short de classe 3. Toutefois, il faut absolument tenir compte du type de travaux qui peuvent imposer l'utilisation de pantalons longs en raison des risques de blessures ou de brûlures !



Légal !

Adéquat ?

Oui, il est légal de porter un T-shirt couvrant lorsque l'on travaille de jour à l'extérieur, si le pantalon ou short est de classe 2. Lorsque les travaux se déroulent simultanément à l'extérieur et dans un tunnel, cela ne sera pas possible. Il faudra alors les deux habits de classe 3, soit un pantalon long et une veste.

En période de chaleur, de jour et à l'extérieur, si les risques de blessures sont faibles, vos travailleurs pourront légalement porter le short de classe 2 en coton afin de limiter les risques de brûlures ainsi qu'un T-shirt que nous vous recommandons anti-UV.

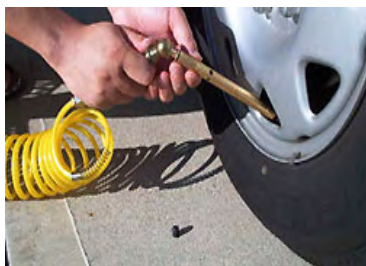
## Plus de sécurité lors des travaux à la flamme

Lors de tous travaux au chalumeau, il est nécessaire d'asperger la zone de travail, d'éteindre d'éventuelles étincelles ou flammes et de poser le chalumeau sur un support stable et sûr.

Un équipement facilite grandement ces précautions, c'est le preventor distribué par la société GLOOR à Burgdorf.



## Pression des pneus



Les accidents de la route effectués avec un véhicule d'entreprise sont aussi des accidents professionnels.

La pression des pneus est une cause régulière d'accident, le pneu sous-gonflé va s'user plus vite et irrégulièrement et peut éclater.

- Vérifiez la pression des pneus

régulièrement. Surtout si vous faites un grand trajet ou si votre véhicule est fortement chargé !

- Gonflez selon les recommandations du fabricant !
- Un pneu qui vient de rouler a 0.3 bar de plus. Ne dégonflez pas !
- Vérifiez le profil de vos pneus d'été il doit être supérieur à 1.6

## Masques respiratoires



Êtes-vous équipés pour l'été ?

- Bouteilles d'eau
- Lunettes solaires
- Crème pour la peau
- Tube pour les lèvres
- T-Shirt clair pas trop fin.

Les travaux courants (burinage, meulage, balayage, pulvérisation d'huile, etc.) sur de la pierre, du béton, de la brique, des crépis dégagent des quantités de poussières fines. Celles-ci pénètrent profondément dans les poumons.

Le type de masque jetable efficace et confortable est le demi-masque avec valve. Mais attention, il doit être de catégorie FFP2 (c'est imprimé sur le masque). Enfin, il faut veiller à bien ajuster le masque au visage et à le changer régulièrement. Attention, ces masques sont insuffisants pour la soudure, l'amiante, les solvants et les gaz d'échappement.

## Le repos du maçon

Quel est le meilleur sport à pratiquer le soir ou le week-end ?



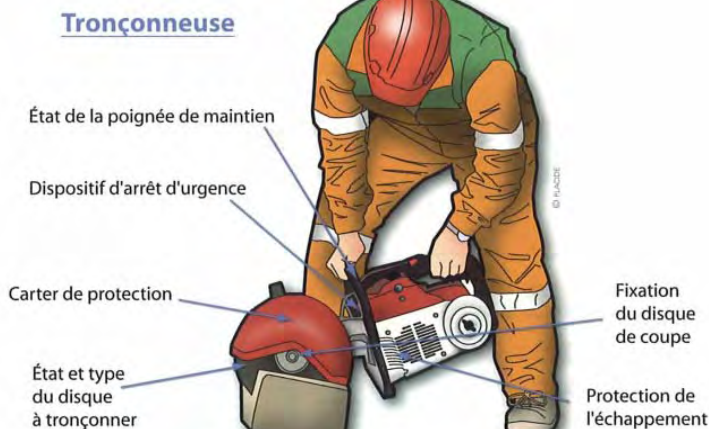
Et oui c'est la nage ! C'est le sport idéal pour toutes les personnes qui soulèvent des charges importantes.

La nage soulage particulièrement bien votre colonne vertébrale et vos articulations.

La meilleure nage pour cela est la brasse car elle ménage les genoux déjà fortement mis à contribution sur le chantier.

Pour ceux qui n'aime pas la nage, il reste le vélo, ...avec le casque !

## A vérifier



[crédit:oppbtp]

## Notre adresse

C. Estermann, BST, Av. Jomini 8, CP 21, 1000 Lausanne 22, Tél. 021 646 18 29, [cestermann@sse-srl.ch](mailto:cestermann@sse-srl.ch)